Image not found or type unknown

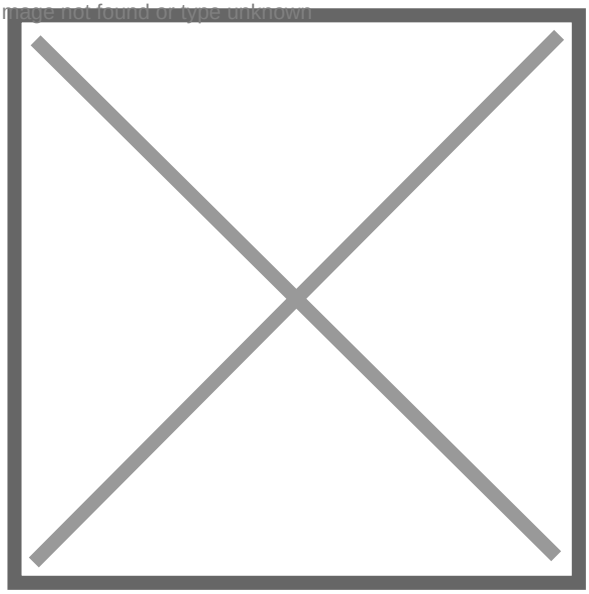

Refus assurance de payer capital décès

Par **deter**, le **14/02/2017** à **12:33**

bonjour,

notre père est décédé et il avait souscrit une assurance capital décès de l'homme clé pour son entreprise et nous avaient désigné nous ses enfants comme ses ayant droits.
Seulement l'assurance refuse de nous reverser la somme garantie sous prétexte que notre père avait plus de 65 ans à son décès mais en regardant de plus près, nous nous apercevons que à l'adhésion de son contrat, il avait déjà 66 ans, ils l'ont donc assuré en sachant pertinemment qu'il cotiserait pour rien.
Il est décédé à l'âge de 71 ans et était à jour de ses cotisations au moment de son décès.
N'est ce pas du vol de la part de sa banque qui lui a proposé ce contrat et avons nous des chances de gagner si nous les attaquons au tribunal?
Malheureusement notre père étant à l'étranger ainsi que son entreprise, nous n'avons pu mettre la main sur son contrat, la banque nous en a juste fait parvenir un extrait où il était mentionné la somme garantie, les bénéficiaires et la durée dudit contrat.

Un grand merci pour vos réponses.

Par **chaber**, le **31/05/2017** à **12:03**

bonjour

seule une lecture attentive du contrat complet, conditions générales et particulières, pourrait fournir une réponse.

Vu l'espérance de vie actuelle certains assureurs ont revu les dates de souscription et les dates de prolongation des garanties.

[citation]Seulement l'assurance refuse de nous reverser la somme garantie sous prétexte que notre père avait plus de 65 ans à son décès mais en regardant de plus près, nous nous apercevons que à l'adhésion de son contrat, il avait déjà 66 ans, ils l'ont donc assuré en sachant pertinemment qu'il cotiserait pour rien. [/citation]Si les dires de la banque sont réels sur la date limite de souscription il y a manifestement une escroquerie de sa part.

Vous devriez vous rapprocher d'un avocat spécialisé

Dans le pire des cas la banque serait condamnée à rembourser les primes versées

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés